



Bulletin Officiel

N°7581 Mardi 31 mars 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 3

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 6

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS 12

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 16

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 20

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB- 22

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- 23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE - STIA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025

- SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF »

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des Assemblées Générales Ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans les quotidiens, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرّة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UIB informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration réuni le 6 février 2026, a nommé Monsieur Pierre Le Run en tant que Directeur Général de l'UIB. Il succède, à compter du 1er avril 2026, à Monsieur Philippe Dubois qui est amené à prendre prochainement de nouvelles fonctions au sein du groupe Société Générale.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nourira Tunis**

La Banque Nationale Agricole informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 30 mars 2026, a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

Les états financiers individuels 2025 font apparaître :

- Un PNB de 1.087,1 MD contre 976,0 MD en 2024.
- Un résultat net de + 274,5 MD contre +254,6 MD en 2024.
- Un résultat net après modifications comptables de + 274,5 MD contre +213,6 MD en 2024.
- Des capitaux propres de 2.372,9 MD contre 2.161,6 MD au 31/12/2024.

Les états financiers consolidés 2025 affichent un résultat net de +313,8 MD contre +273,7 MD en 2024.

Le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 30 Avril 2026 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises– Rue du Lac Turkana – Berge du Lac, 1053 Tunis.

Le conseil d'administration a également décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie, la distribution d'un dividende de 1,100 DT par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	133,585	133,609
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	187,829
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	153,902
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	168,636
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	158,571
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	165,988
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	150,591
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,274
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	45,807
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	155,819
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	136,242
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	136,356
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	117,891
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	108,971
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,024
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,236
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>					
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,803
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	165,995
19	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	157,586
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,044
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	230,664
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	128,899
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	134,983
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,887
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	120,297
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	116,360
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>					
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,578
<i>SICAV MIXTES</i>					
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	87,331
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	182,379
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	144,282
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	141,724
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>					
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	221,911
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	779,349
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	244,166
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	141,367
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	200,578
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	235,806
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	216,489
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	40,136
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	122,019
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,479
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,681
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	121,488
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>					
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 244,868
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	382,446
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,784
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,044
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	56,315
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,603
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,752
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,896
52	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	23,372
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	18,604
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	24,494
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 001,936
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	142,983
<i>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</i>					
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,000
<i>SICAV ACTIONS</i>					
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	145,248
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>					
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,131

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	116,742	116,764
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,122	104,139
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	111,514	111,535
63 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,064	108,080
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,129	115,152
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	110,351	110,371
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,022	107,042
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,041	112,059
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	111,469	111,488
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	108,879	108,896
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	107,887	109,422	109,440
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	108,462	108,482
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	112,532	112,551
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,129	108,149
74 AL HIFADHS SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,650	108,655
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	111,962	111,978
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,343	107,360
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	118,583	118,602
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,258	111,284
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	114,973	114,996
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	111,711	111,740
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 089,909	1 090,129
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 048,455	11 050,963
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	109,995	110,021
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	112,880	113,035
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	106,710	106,853
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	87,580	87,173
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	174,478	173,749
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	18,963	19,055
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	400,553	443,114	443,424
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 263,111	3 238,236
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	72,016	72,045
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	56,366	56,334
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	113,277	113,309
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	25,724	25,530
95 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	24,370	24,464
96 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	20,251	20,332
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	121,328	120,894
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	110,699	110,212
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	114,193	113,758
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,673	118,650
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	136,423	136,028
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	16,785	16,636
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	133,369	132,772
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	112,978	112,826
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	149,678	149,822
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	215,074	214,931
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	217,793	218,354
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	257,886	258,958
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	229,079	229,261
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	224,279	224,392
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	41,454	41,376
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	14 162,354	14 129,809
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	145,666	148,293
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 310,265	7 326,850
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	14,720	14,786
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	224,489	225,771
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 122,870	16 197,028
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 584,274	14 699,851
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 679,461	12 660,697
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	14 106,616	14 043,676
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 912,593	12 899,370
122 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	15,190	15,320
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	144,993	144,012
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	-	-	161,038	179,613	177,993
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	139,214	139,170
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	153,755	153,506
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 505,068	1 514,785

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMO ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemân, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)

المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية تنشر الشركة التونسية لصناعة السيارات ما يلي

اللائحة الأولى:

تسجل جلسة المساهمين التأخير الحاصل في انعقاد الجلسة العامة المخصصة للنظر في تقرير النشاط الذي لم يتم إعداده والقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2015 و 31 ديسمبر 2016 و 31 ديسمبر 2017 نظرا للظروف التي مرت بها الشركة مع تحميل مسؤولية ذلك إلى الرئيس المدير العام السابق.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية:

بعد الاطلاع على الإجراءات التي قام بها المصفي في إطار تكليفه لإتمام إجراءات عقد جلسة عامة للمساهمين للنظر في تصريف الشركة وفي قوائمها المالية للسنوات المالية المختومة في 31 ديسمبر 2015 و 31 ديسمبر 2016 و 31 ديسمبر 2017 تقرّر جلسة المساهمين إبراء ذمة المصفي بخصوص المهمة الموكلة إليه.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة:

بعد الاستماع إلى تقرير المصفي حول ظروف إعداد وإنجاز القوائم المالية للسنوات المالية 2015 و 2016 و 2017 و حول متابعة قرارات الجلسة العامة للمساهمين المتعلقة بتقارير مراقب الحسابات للسنوات المالية 2012 و 2013 و 2014 و بعد الاستماع إلى تقرير مراقب الحسابات تسجل جلسة المساهمين اطلاعها على ما جاء فيها و تصديق على القوائم المالية المختومة في 2015/12/31 و 2016/12/31 و 2017/12/31 مع التأكيد على أن المصادقة على القوائم المالية المذكورة لا يترتب عنها أي تنازل من طرف الشركة أو مساهمها عن حقهم في رفع أو مواصلة الدعاوي القضائية ضد الأطراف المسؤولة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية (99,97%)

اللائحة الرابعة:

بعد الاطلاع على النتائج المالية للسنوات المالية 2015 و 2016 و 2017 البالغة على التوالي (3112.332,765-د) و (3062.298,117-د) و (1114.572,552-د) قرّرت جلسة المساهمين ترحيل الخسائر المسجلة إلى حساب النتائج المؤجلة لكل سنة مالية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية (99,97%)

اللائحة الخامسة:

بعد الاطلاع على التقارير الخاصة لمراقب الحسابات عن الاتفاقيات موضوع الفصل 200 م.ش.ت للسنوات المالية 2015 و 2016 و 2017 تصادق الجلسة العامة للمساهمين ما جاء بها دون أن يشمل ذلك المصادقة على الأجور التي قامت الشركة بتحملها تجاه الرئيس المدير العام السابق.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية (99,97%)

اللائحة السادسة:

إثر إطلاع المساهمين على الإخلالات والتجاوزات التي أثارها مراقب الحسابات في تقاريره العامة والخاصة للسنوات المالية 2015 و 2016 و 2017 وعلى نتيجة التفقد التي قام بها فريق من هيئة الرقابة العامة للمالية تقرّر جلسة المساهمين تكليف المصفي للقيام بالإجراءات التالية:

- مواصلة التتبعات القضائية ضد شركة ICAR والسيد عفيف خفشة موضوع القضايا التي تم عرضها من طرف المصفي.
- تكليف المحامي لمتابعة القضية الجزائية المفتوحة ضد السيد عفيف خفشة ومن سيكشف عنه البحث لدى السيد قاضي التحقيق بسوسة والدفاع عن حقوق الشركة.
- تكليف المصفي برفع قضية ضد السيد عفيف خفشة لاسترجاع الأموال التي قبضها بدون وجه حق وذلك بناء على تقارير مراقب الحسابات للسنوات المالية 2015 و 2016 و 2017

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السابعة:

بعد الاطلاع على تقرير المصفي خلال الفترة الممتدة من 01 جانفي 2025 إلى 30 نوفمبر 2025 وعلى الأسباب التي تحول دون إنهاء عملية التصفية وخاصة منها القضايا الجارية تصادق جلسة المساهمين على تجديد وكالة المصفي من 27 ديسمبر 2025 إلى 26 ديسمبر 2026 مع مواصلة الانتفاع شهرياً بـ 30 % من جارية التقاعد الخام وتمكينه من استرجاع مصاريف التنقل بين تونس وسوسة وذلك باعتماد منحة جزافية شهرية خالية من الأداءات قيمتها 500 د شهرياً.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثامنة:

نظراً لعدم ضبط القوائم المالية للسنوات المالية 2015 و2016 و2017 من طرف مجلس الإدارة فإنّ الجلسة العامة للمساهمين غير معنية بإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة للسنوات المالية 2015 و2016 و2017 مع تحميل المسؤولية للرئيس المدير العام السابق لعدم دعوة مجلس الإدارة إلى الانعقاد.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة التاسعة:

بعد معاينة جلسة المساهمين إنتهاء مهام مراقب الحسابات (مكتب GEM consult) وذلك بمناسبة النظر في تقاريره عن القوائم المالية للسنوات المحاسبية 2015 و2016 و2017 تقرّر جلسة المساهمين تجديد مهام (مكتب GEM consult) في شخص ممثله القانوني علي بن محمد وذلك للسنوات 2018 و2019 و2020.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة العاشرة:

تعطي الجلسة العامة للمساهمين كلّ النفوذ للممثل القانوني للشركة للقيام بإجراءات التسجيل الخاصة بهذا المحضر وكلّ العمليات المتعلقة بذلك.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA

Siège Social : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du
Lac

La société TAWASOL GROUP HOLDING, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes M Hedi MALLEKH (Union des Experts Comptables) et M Moez BEN ALI

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 30.06.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30-juin-25	30-juin-24	31-déc-24
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		6 266	6 266	6 266
Amortissement des immobilisations incorporelles		-6 266	-6 266	-6 266
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles		5 045 963	5 045 963	5 045 963
Amortissement des immobilisations corporelles		-1 361 700	-1 360 333	-1 361 226
Provisions		-6 000	-6 000	-6 000
Immobilisations corporelles nettes	2	3 678 263	3 679 630	3 678 737
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	3	122 508 822	122 508 822	122 508 822
Immobilisations financières nettes		122 508 822	122 508 822	122 508 822
Total des actifs immobilisés		126 187 085	126 188 452	126 187 559
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		126 187 085	126 188 452	126 187 559
ACTIFS COURANTS				
Clients et comptes rattachés	4	1 810 384	1 651 047	1 631 878
Clients et comptes rattachés nets		1 810 384	1 651 047	1 631 878
Autres actifs courants		8 074 163	10 393 828	8 138 088
Provision		-71 500	-71 500	-71 500
Autres actifs courants nets	5	8 002 663	10 322 328	8 066 588
Placements et autres actifs financiers	6	2 500 000	850 000	2 500 000
Placements nets		2 500 000	850 000	2 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	58 606	81 903	56 944
Liquidités nettes		58 606	81 903	56 944
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		12 371 653	12 905 278	12 255 409
TOTAL DES ACTIFS		138 558 738	139 093 730	138 442 968

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 30.06.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>30-juin-25</i>	<i>30-juin-24</i>	<i>31-déc-24</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>	8			
Capital social		108 000 000	108 000 000	108 000 000
Réserves légales		1 707 802	1 707 802	1 707 802
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		2 676 968	2 281 955	2 676 967
Résultats Déficitaires		-395 013	0	-395 012
Résultats Bénéficiaire		998 156	0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		114 787 497	113 789 341	113 789 341
Résultat de l'exercice		-370 063	1 403 441	998 156
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		114 417 435	115 192 782	114 787 497
<i>PASSIFS</i>				
<i>Passifs non courants</i>				
Provisions pour risques et charges		31 295	0	31 295
Emprunts		6 938 802	7 232 841	6 938 802
Total des passifs non courants	9	6 970 097	7 232 841	6 970 097
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs & comptes rattachés	10	3 586 863	3 667 250	3 663 199
Autres passifs courants	11	7 365 180	6 190 217	6 813 039
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	6 219 164	6 810 639	6 209 135
Total des passifs courants		17 171 206	16 668 107	16 685 374
TOTAL DES PASSIFS		24 141 303	23 900 948	23 655 471
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		138 558 738	139 093 730	138 442 968

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 30.06.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>30-juin-25</i>	<i>30-juin-24</i>	<i>31-déc-24</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
+ Revenus		0	0	103 887
+ Autres produits d'exploitation		210 000	30 000	60 000
Total des produits d'exploitation	13	210 000	30 000	163 887
CHARGES D'EXPLOITATION				
+ Achats d'approvisionnement consommés	14	-485	-516	-928
+ Charges de personnel	15	-133 662	-54 328	-163 793
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-474	-1 368	-33 556
+ Autres charges d'exploitation	17	-159 218	-164 295	-258 884
Total des charges d'exploitation		-293 839	-220 508	-457 161
RESULTAT D'EXPLOITATION		-83 839	-190 508	-293 274
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
- Charges financières nettes	18	-481 317	-653 502	-1 152 202
+ Produits des placements	19	195 269	1 857 433	2 052 807
+ Autres gains ordinaires	20	74	391 307	391 373
- Autres pertes ordinaires		0	-1 040	-48
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-369 813	1 403 691	998 656
Impôt sur le bénéfice		-250	-250	-500
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-370 063	1 403 441	998 156
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-370 063	1 403 441	998 156

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 30.06.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>30-juin-25</i>	<i>30-juin-24</i>	<i>31-déc-24</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
+ Résultat net		-370 063	1 403 441	998 156
Ajustements pour :				
Dotations aux amortissements et provisions	21-1-1	474	1 368	33 556
Variation des créances clients	21-1-2	-178 506	-26 135	-6 966
Variation des autres actifs	21-1-2	63 925	7 544 463	9 800 203
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	21-1-3	-76 337	-13 371	-17 421
Variation des autres passifs	21-1-3	552 141	-243 791	379 031
Plus value sue cession d'immobilisations		0	-1 924 660	-1 924 660
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-8 366	6 741 314	9 261 898
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		0	-8 994 630	-8 994 630
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		0	-8 994 630	-8 994 630
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
- Remboursement d'emprunts		0	-3 450 000	-4 354 791
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	-3 450 000	-4 354 791
VARIATION DE TRESORERIE		-8 366	-5 703 316	-4 087 523
Trésorerie au début de l'exercice		2 441 685	6 529 208	6 529 208
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22	2 433 319	825 892	2 441 685

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108 000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

II- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les comptes de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)**, sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 :

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- Les états financiers de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** sont libellés en Dinar Tunisien.

Le système en place, permet l'édition des documents suivants :

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ;
- Journal centralisateur ;
- Balance générale des comptes ;
- Grand livre des comptes ;
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ;
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs) ...

Ce système est organisé autour de journaux de types suivants :

- Des journaux de trésorerie ;
- Des journaux d'achats ;
- Des journaux de vente ;
- Des journaux OD ;
- Un journal d'Ouverture.

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

La société tient les livres légaux énoncés par le code de commerce dans ses articles 7 à 13 et en particulier le livre d'inventaire et le livre journal.

Les états financiers arrêtés au 30.06.2025 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement

- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de réalisation de revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de la permanence des méthodes
- Convention de prudence.
- Convention de l'importance relative.

Nous n'avons pas relevé lors de nos travaux de contrôle des changements de méthode comptable ayant des incidences significatives sur les états financiers de la société.

III- Principes comptables pertinents

1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement, sans valeur résiduelle, aux taux suivants :

Désignation	Taux
- Agencements et Aménagements	15%
- Constructions	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel et Mobilier de Bureau	20%
- Matériel informatique	33%

Les immobilisations de faible valeur (inférieur à 500 dinars) sont amorties intégralement à l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-412 du 25 Février 2008.

3- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux Propres réévalués... », ce qui est conforme avec les dispositions du paragraphe 12 de la NC 07 relative aux placements qui stipule que : « A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées ».

Le paragraphe 13 de la NC 07 relative aux placements prévoit que « Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise. De manière générale, il est nécessaire de rassembler le maximum d'informations en vue d'aboutir à une estimation correcte des placements à long terme ».

La note « 3-1 Titres de participation » contient un état détaillé des titres de participation, la valeur comptable des titres qui est le coût d'acquisition et les pourcentages de détention. Aucune provision sur ces titres n'a été comptabilisée.

4- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois. Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

5- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

6- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le

marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte « produits constatés d'avance ».

7-Revenus

Les revenus de la société TGH sont constitués essentiellement par des dividendes. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

8- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

9-Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'a été effectué.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Notes sur les éléments du bilan

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent un solde net nul au 30.06.2025 contre le même solde au 30.06.2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Logiciel	6 266	6 266	6 266
-Amortissements	-6 266	-6 266	-6 266
Total	0	0	0

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent un solde net débiteur de 3 678 263 dinars au 30.06.2025 contre un solde net débiteur de 3 679 630 dinars au 30.06.2024. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	V.C. BRUTE AU 31/12/2024	V.C. BRUTE AU 30/06/2025	Amort. & Prov Antérieur	Dotation au 30/06/2025	Total Amort. & Prov. au 30/06/2025	V.C. NETTE au 31/06/2025
Terrains	1 961 759	1 961 759				1 961 759
Constructions	2 940 240	2 940 240	1 224 469		1 224 469	1 715 771
Agencements. Aménagements. Installations Divers	79 133	79 133	79 133	0	79 133	0
Matériel & Mobilier de Bureau	30 194	30 194	29 003	458	29 461	733
Matériel informatique	28 636	28 636	28 621	16	28 636	0
Avance sur acquisition d'immob.	6 000	6 000	6 000		6 000	0
TOTAL	5 045 963	5 045 963	1 367 226	474	1 367 700	3 678 263

3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 122 508 822 dinars au 30.06.2025 contre le même solde au 30.06.2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Titres de participation	122 506 822	122 506 822	122 506 822
Cautionnement versé	2 000	2 000	2 000
Total	122 508 822	122 508 822	122 508 822

3-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 122 506 822 dinars au 30.06.2025. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 30 juin 2025	Pourcentage de détention
RETEL	86 180 764	86 180 764	99,99%
HAYATCOM TUNISIE	22 857 812	22 857 812	100,00%
TAWASOL INVESTMENT SICAR	499 100	499 100	5,20%
UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PALMA	2 749 198	2 749 198	25,21%
JUPITER IMMOBILIERE	3 169 000	3 169 000	99,68%
GREEN TECHNOLOGIES	8	8	76,00%
JNAYNET MONTFLEURY	4 700 000	4 700 000	69,62%
JNAYNET EL MANAR	2 300 000	2 300 000	31,78%
SUD FORAGE	49 940	49 940	2,56%
WIN TRAVAUX	1 000	1 000	0,10%
Total	122 506 822	122 506 822	

4- Clients et comptes rattachés

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 1 810 384 dinars, contre un solde de 1 651 047 dinars au 30.06.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
- Clients ordinaires	1 760 384	1 651 048	1 631 879
HT SERVICES	2	2	2
RETEL PREFAB	54 641	54 641	54 641
JUPITER IMMOBILIERE	29 069	29 069	29 069
UTS PALMA	33 732	100 740	69 432

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
HAYATCOM TUNISIE	50 141	50 141	50 141
RETEL	489 205	489 205	489 205
TIS	243 424	243 424	243 424
XPRESS CELL	1 181	1 181	1 181
L'AFFICHETTE	23 385	23 385	23 385
JNAYNET MONTFLEURY	25 622	13 483	25 622
JNAYNET EL MANAR	15 815	15 815	15 815
STE DE PRO IMMO JNAYNA	392 614	392 614	392 614
RETEL SERVICES	101 756	101 756	101 756
GHZELLA INDUSTRIE	35 703	35 703	35 703
RBNO	86 795	86 795	86 795
R-INDUSTRIE	13 094	13 094	13 094
GRANADA HOTEL	164 206	0	0
- Clients, effets à recevoir	50 000	0	0
GRANADA HOTEL	50 000	0	0
Total	1 810 384	1 651 047	1 631 878

5- Autres actifs courants nets

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde net débiteur de 8 002 663 dinars, contre un solde de 10 322 328 dinars au 30.06.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Etat, impôts et taxes	1 368 401	1 315 169	1 331 263
Débiteur divers / JNAYNET MONTFLEURY	19 946	19 946	19 946
Débiteur, créateur GHZALA INDUSTRIE	96 272	96 272	96 272
Débiteur, créateur RETEL	884 316	1 107 593	1 119 593
Fournisseurs, avances et acomptes versés	5 000	5 000	5 000
Débiteur divers / RETEL BETON NORD OUEST	1 096 848	1 096 848	1 096 848
Débiteur divers / RETEL PREFAB	388	388	388
Débiteur divers / GREEN TECHNOLOGIES	71 500	71 500	71 500
Débiteur divers / XPRESS CELL	0	297 900	0
Débiteur divers / Trade In	0	110 156	0

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Débiteurs sté Sud Forage	2 460	2 460	2 460
Débiteurs sté SLF	10 000	10 000	10 000
Débiteur sté TIS SICAR	93 947	93 447	92 247
Débiteur sté Jnaynet El Manar	22 098	22 098	22 098
Débiteur divers / ESSEYAHA	1 684 753	3 756 282	1 747 624
Débiteur divers / AFFICHETTE	43 885	39 149	74 235
Débiteurs Divers	305 506	257 232	305 506
Produit à recevoir	30 000	0	0
Produit à recevoir/ débiteurs divers	2 222 159	1 976 151	2 026 890
Comptes d'attente	116 684	116 237	116 217
Total brut	8 074 163	10 393 828	8 138 087
-Provision pour dépréciation des comptes débiteurs	-71 500	-71 500	-71 500
Total Net	8 002 663	10 322 328	8 066 587

6- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique présente un solde débiteur de 2 500 000 dinars au 30.06.2025 contre un solde de 850 000 dinars au 30.06.2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Placement Billets de trésorerie	500 000	850 000	500 000
Placement RETEL	2 000 000	0	2 000 000
Total	2 500 000	850 000	2 500 000

6.1- Placements en billet de trésorerie

Le solde de placement en billets de trésorerie au 30-06-2025 se détaille comme suit

Désignation	Relation	Solde au 30 juin 2025
RBNO	Partie liée	500 000
Total		500 000

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 58 606 dinars au 30.06.2025 contre un solde de 81 903 dinars au 30.06.2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Chèques et Effets à l'encaissement	56 940	81 079	56 940
Caisse	1 666	824	4
Total	58 606	81 903	56 944

8- Capitaux propres

Au 30 juin 2025, les capitaux propres après résultat de la période présentent un solde créditeur de 114 417 435 dinars. La variation du premier semestre de l'exercice 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.2024	108 000 000	1 707 802	1 799 584	2 676 967	603 144	114 787 497
Résultat du premier semestre 2025					-370 063	-370 063
Solde au 30.06.2025	108 000 000	1 707 802	1 799 584	2 676 967	233 081	114 417 435

8-1- Résultat par action

Au 30.06.2025, le résultat par action du premier semestre 2025 se présente comme suit :

Désignation	Premier Semestre 2025	Premier Semestre 2024	Exercice 2024
Résultat net de l'exercice	-370 063	1 403 441	998 156
Nombre d'actions	108 000 000	108 000 000	108 000 000
Résultat par action	-0,003	0,013	0,009

9- Emprunts

Au 30.06.2025, les emprunts présentent un solde créditeur de 6 938 802 dinars contre un solde créditeur de 7 232 841 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Emprunt bancaire BNA	6 938 802	6 938 802	6 938 802
Emprunt leasing ZITOUNA	0	294 039	0
Total	6 938 802	7 232 841	6 938 802

Le détail des emprunts se présente comme suit :

Désignation	Date de souscription	Solde au 31 décembre 2024	Reclassements 1 ^{er} semestre 2025	Solde au 30 juin 2025
BNA	16/12/2015	6 938 802	0	6 938 802
Total		6 938 802	0	6 938 802

10- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 30.06.2025, les dettes fournisseurs et comptes rattachées présentent un solde créditeur de 3 586 863 dinars contre un solde créditeur de 3 667 250 dinars au 30.06.2024.

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Fournisseurs d'exploitation	3 586 863	3 648 515	3 663 199
Débiteurs divers, effets à payer	0	18 735	0
Total	3 586 863	3 667 250	3 663 199

11- Autres passifs courants

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 7 365 180 dinars, contre un solde créditeur de 6 190 217 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Personnel, rémunérations dues	84 426	32 310	60 426
Etat, impôts et taxes à payer	150 469	21 333	70 947
CCA Mohamed CHABCHOUB	20 657	20 657	20 657
CCA Mohamed Amine CHABCHOUB	5 172	5 172	5 172
Charges à payer	4 362 780	3 384 680	3 933 778
Dettes sur congés payés	6 910	6 910	6 910
Autres créiteurs divers	1 292 708	1 292 131	1 292 709
CNSS à payer	33 210	18 176	13 592

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Dividendes à payer	422 752	422 752	422 752
Dettes sur acquisition d'immobilisations financières	986 096	986 096	986 096
Total	7 365 180	6 190 217	6 813 039

12- Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 30.06.2025, les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde créditeur de 6 219 164 dinars contre un solde créditeur de 6 810 639 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Échéances à moins d'un an	3 529 460	3 235 421	3 529 461
Billets de trésorerie	2 195 209	3 100 000	2 195 209
Intérêts courus	369 207	369 207	369 207
Banques	125 287	106 011	115 258
Total	6 219 164	6 810 639	6 209 135

Notes sur les éléments de l'état de résultat

13- Produits d'exploitation

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 210 000 dinars, contre un solde 30 000 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Revenus des participations « Dividendes »	0	0	103 887
Prestations de services « Assistance »	210 000	30 000	60 000
Total	210 000	30 000	163 887

14- Achats d'approvisionnements consommés

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 485 dinars contre un solde débiteur de 516 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Fournitures administratives	185	376	398
Autres achats d'approvisionnements	300	140	530
Total	485	516	928

15- Charges du personnel

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 133 662 dinars, contre un solde de 54 328 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Salaires et compléments de salaires	126 267	46 407	148 542
Charges patronales CNSS	7 395	7 922	15 251
Total	133 662	54 328	163 793

16- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde de 474 dinars contre un solde 1 368 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	474	1 368	2 261
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	31 295
Total	474	1 368	33 556

17- Autres charges d'exploitation

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 159 218 dinars, contre un solde de 164 295 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Locations	0	0	23 681
Entretien et réparation	120	3 050	3 050
Primes d'assurance	0	997	997
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	110 531	112 154	176 283

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Publicité, publications et relations publiques	1 400	2 365	2 365
Déplacements, missions & réceptions	0	0	14
Cotisation Tunisie Clearing	30 000	31 115	31 115
Services bancaires et assimilés	11 554	12 293	13 443
Frais postaux et de télécommunications	1 611	0	0
Impôts et taxes	4 002	2 226	7 842
Divers	0	95	95
Total	159 218	164 295	258 885

18- Charges financières nettes

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 481 317 dinars contre un solde débiteur de 653 502 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Intérêts bancaires	342 714	340 708	682 710
Intérêts/autres concours bancaires	87 808	262 000	367 904
Intérêts CCA	50 794	50 794	101 588
Total	481 317	653 502	1 152 202

19- Produits des placements

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 195 269 dinars contre un solde créditeur de 1 857 433 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Produits financiers	80 000	14 000	81 493
Intérêts créditeurs CCA	115 269	303 773	431 654
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	0	1 539 660	1 539 660
Total	195 269	1 857 433	2 052 807

20- Autres gains ordinaires

Au 30.06.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 74 dinars contre un solde créditeur de 391 307 dinars au 30.06.2024. Le solde au 30.06.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2024	Solde au 31 décembre 2024
Produits nets sur cessions d'immobilisations	0	385 000	385 000
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	74	6 307	6 373
Total	74	391 307	391 373

Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

21-1-Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

21-1-1-Amortissement et provisions

Les ajustements pour amortissements et provisions se présentent au 30 juin 2025 comme suit :

Désignation	Montant
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	474

21-1-2- Variation des actifs

La variation des actifs se présente au 30 juin 2025 comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025 (a)	Solde au 31 décembre 2024 (b)	Variation (b)-(a)
Clients et comptes rattachés	1 810 384	1 631 878	-178 506
Autres actifs courants	8 074 163	8 138 088	63 925
Total	9 884 547	9 769 966	-114 581

21-1-3- Variation des passifs

La variation des passifs se présente au 30 juin 2025 comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2025 (a)	Solde au 31 décembre 2024 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs & comptes rattachés	3 586 863	3 663 199	-76 336
Autres passifs	7 365 180	6 813 039	552 141
Total	10 952 043	10 476 238	475 805

22- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	58 606
Placements et autres actifs financiers	2 500 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	-6 219 164
Solde net de la trésorerie au 30.06.2025 au bilan	-3 660 557
Emprunts courants, intérêts courus et échéances à moins d'un an sur emprunts	6 093 877
Trésorerie de clôture au 30.06.2025 à l'état de flux de trésorerie	2 433 319

Autres notes complémentaires

23- Informations sur les parties liées

1. Les Conventions d'assistance :

1.1- La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec sa filiale UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PALMA une convention d'assistance en conseil financier, juridique, et en contentieux. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé à ladite société la somme de 30 000 dinars hors taxes au 30 juin 2025.

1.2- La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec la société liées GRANADA HOTEL une convention d'assistance commerciale visant à accompagner les hôtels Lella Baya et Shalimar Hammamet dans l'amélioration de leur performance. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé à ladite société la somme de 180 000 dinars hors taxes au 30 juin 2025.

2. Comptes des sociétés du groupe et des sociétés liées

Les soldes des comptes des sociétés du groupe se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
TIS SICAR	Débiteur Créditeur TIS (solde débiteur)	Filiale	93 947
JUPITER IMMOBILIERE	Débiteur Créditeur JUPITER IMMOBILIERE (solde créditeur)	Filiale	1 269 849
UTS PALMA	Débiteur Créditeur UTS PALMA (solde créditeur)	Filiale	19 000
L'AFFICHETTE	Débiteur Créditeur L'AFFICHETTE (solde débiteur)	Partie liée	43 885
XPRESS CELL	Débiteur Créditeur Xpress Cell (solde créditeur)	Partie liée	1 806
ESSEYAHA	Débiteur Créditeur ESSYAHA (solde débiteur)	Partie liée	1 684 753
RETEL	Débiteur Créditeur RETEL (solde débiteur)	Filiale	884 316
RETEL PREFAB	Débiteur Créditeur RETEL PREFAB (solde débiteur)	Filiale	388
RBNO	Débiteur Créditeur RBNO (solde débiteur)	Partie liée	1 096 848
GREEN TECHNOLOGIES	Débiteur Créditeur GREEN TECHNOLOGIES (solde débiteur)	Filiale	71 500
JNAYNET MONTFLEURY	Débiteur Créditeur JNAYNET MONTFLEURY (solde débiteur)	Filiale	19 946
JNAYNET MANAR	Débiteur Créditeur JNAYNET MANAR (solde débiteur)	Partie liée	22 098
GHZELLA INDUSTRIE	Débiteur Créditeur GHZELLA INDUSTRIE (solde débiteur)	Partie liée	96 272
SUD FORAGE	Débiteur Créditeur SUD FORAGE (solde débiteur)	Filiale	2 460
STE LOGISTIQUE DE FORAGE	Débiteur Créditeur SLF (solde débiteur)	Filiale	10 000
Mohamed CHABCHOUB	Compte Courant Associés (créditeur)	Actionnaire	20 657
Mohamed Amine CHABCHOUB	Compte Courant Associés (créditeur)	Actionnaire	5 172
GREEN TECHNOLOGIES	Dette sur acquisition d'immobilisations financières	Filiale	8
JUPITER IMMOBILIERE	Compte Clients	Filiale	29 069
UTS PALMA	Compte Clients	Filiale	33 732
HAYATCOM TUNISIE	Compte Clients	Filiale	50 141

Tiers	Nature	Relation	Montant
RETEL	Compte Clients	Filiale	489 205
TIS	Compte Clients	Filiale	243 424
XPRESS CELL	Compte Clients	Partie liée	1 181
L'AFFICHETTE	Compte Clients	Partie liée	23 385
JNAYNET MONTFLEURY	Compte Clients	Filiale	25 622
JNAYNET EL MANAR	Compte Clients	Partie liée	15 815
STE DE PRO IMMO JNAYNA	Compte Clients	Partie liée	392 614
RETEL SERVICES	Compte Clients	Filiale	101 756
GRANADA HOTELS	Compte Clients	Partie liée	164 206
GRANADA HOTELS	Compte Clients, effets à recevoir	Partie liée	50 000
ESSEYEHA	Compte Fournisseurs	Partie liée	2 142
XPRESS CELL	Compte Fournisseurs	Partie liée	15 681
ESSEYEHA Golf	Compte Fournisseurs	Partie liée	1 016
L'AFFICHETTE	Compte Fournisseurs	Partie liée	20 577
RETEL SERVICES	Compte Fournisseurs	Filiale	33 528
RETEL	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	42 839
JNAYNET MONTFLEURY	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	798
SUD FORAGE	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	98
ESSEYAHA	Produits financiers compte courant débiteur	Partie liée	66 555
TIS SICAR	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	3 679
STE LOGISTIQUE DE FORAGE	Produits financiers compte courant débiteur	Partie liée	400
JNAYNET EL MANAR	Produits financiers compte courant débiteur	Partie liée	884
RETEL	Produits de placement	Filiale	80 000

24- Engagements hors bilan

Engagements donnés par la société TGH

Type d'engagements	Valeur totale	Valeur /société	Libellés	Sociétés	
Nantissement de parts sociales	11 000 000	4 000 000	Garantie du paiement du crédit participatif de 5 500 000 dinars TGH auprès de la BNA	RETEL SERVICES	
		4 700 000		JNAYNET MONTFLEURY	
		2 300 000		JNAYNET EL MANAR	
Caution solidaire	49 046 549	4 648 628	4 cautions d'avance au profit de la BNA	RETEL	
		4 700 000	CMT D'INVESTISSEMENT au profit de la BNA		
		1 884 865	4 cautions définitives au profit de la BNA		
		5 337 000	Ouverture d'un accreditif en faveur de NOKSEL au profit de la BNA		
		12 051 000	4 Accréditifs au profit de la BNA		
		1 000 000	Dépassement passager au profit de la BNA		
		6 650 000	Enveloppe de crédits de gestion accordés au profit de la BNA		
		8 473 300	Location financière des équipements professionnels au profit de la Banque Zitouna		
		76 800	Caution définitive au profit de la BNA		
		255 991	Caution d'avance du marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		89 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		100 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		300 000	Caution de garantie de paiement en faveur de la société TOTAL TUNISIE au profit de la banque BNA		
		256 022	Cinq AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		150 000	Caution d'approvisionnement au profit de la BNA		
		512 598	Pour le Chargeur (contrat leasing Ijara) au profit de la Banque Zitouna		R-INDUSTRIE
		300 000	Pour approvisionnement au profit de la BNA		
650 000	Crédit de gestion accordé par la BNA				
		1 611 345	Contrat leasing n°1 Zitouna Ijara pour acquisition chargeuse+pelle hydraulique	GHZELA INDUSTRIE	
Cautionnement de crédits de gestion	500 000	500 000	Crédit de gestion accordé par AMEN BANK	GHZELA INDUSTRIE	
Nantissement d'actions	2 637 600	2 637 600	Pour crédit CMT au profit de ATTIJARI BANK	RBNO	
Nantissement d'actions sicav	500 000	500 000	Titre sicav (sicav trésor) au profit de la BIAT	RBNO	

Engagements reçus par la société TGH

Type d'engagements	Valeur totale	Valeur /société	Libellés	Société / Actionnaire
Caution hypothécaire	6 938 802	6 938 802	Hypothèque du terrain relative au contrat de consolidation crédit BNA	RETEL
Caution solidaire	6 938 802	6 938 802	Caution solidaire relative au contrat de consolidation crédit BNA	MOHAMED AMINE CHABCHOUB
Nantissement d'actions	11 800 000	1 138 984	Garantie du paiement du crédit consolidé de 6 938 802 dinars contracté par TGH auprès de la BNA	MOHAMED AMINE CHABCHOUB
		10 661 016	Garantie du paiement du crédit consolidé de 6 938 802 dinars contracté par TGH auprès de la BNA	AHMED CHABCHOUB

AVIS D'EXAMEN LIMITE

Messieurs les Actionnaires,
Tawasol Group Holding (T.G.H.)

AVIS D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avis d'auditeur indépendant

États financiers individuels

Intermédiaires au 30 Juin 2025

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'Article 21 bis de la Loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la Loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers individuels intermédiaires de la Société Tawasol Group Holding (TGH) au 30 Juin 2025.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **138 558 738 dinars**, un résultat net déficitaire de **370 063 dinars**, et une variation négative de la trésorerie de **8 366 dinars**, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'Auditeur :

Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les règles professionnelles d'Audit relatives aux missions d'examen limité. Ces règles requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des examens analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de notre avis avec réserves

- Nos travaux ont été limités par l'absence d'une évaluation récente de la participation de TGH dans ses filiales RETEL et HAYATCOM TUNISIE. Les valeurs comptables de ces participations s'élèvent respectivement, dans les livres de TGH, au 30/06/2025 à 86 180 764 Dinars et 22 857 812 Dinars. L'indisponibilité d'une évaluation de ces entreprises ne nous permet pas de nous prononcer, en présence d'indicateurs d'appréciation du titre s'y rattachant, sur l'éventuelle dépréciation subie et par conséquent sur la provision à constituer.

- La société TGH a cédé ses parts sociales dans la société RBNO en date du 09 Septembre 2021. Au 30 juin 2025, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non recouvrement des créances détenues par TGH envers la société RBNO pour un montant total de 1 803 643 Dinars se détaillant comme suit :

- Des billets de trésorerie pour 500 000 Dinars.
- Un solde du compte client pour 86 795 Dinars.
- Un produit à recevoir pour 100 000 Dinars.
- Un solde du compte « Débiteur Crédeur RBNO » pour 1 096 848 Dinars.

- La banque Zitouna a entamé des poursuites judiciaires à l'encontre de la société TGH pour le recouvrement du solde du crédit impayé ainsi que le reliquat non encore payé. Cette poursuite a abouti à une décision judiciaire de quitter le local objet du contrat de location financement. La cour d'appel ainsi que la cour de cassation ont confirmé le jugement de première instance et le paiement par la société TGH des loyers échus pour un montant de 3 271 778 dinars. Les pertes subies par la société TGH suite à ces jugements, s'élevant à 2 480 360 dinars, n'ont pas fait l'objet de provision.

4. Avis sur les états financiers

Sur la base de notre examen limité et sous réserve l'incidence éventuelle des points décrits dans le paragraphe « Fondement de notre avis avec réserves », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers ci-joints ne sont pas sincères et réguliers et ne donnent pas une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs de la situation financière, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, de la Société Tawasol Group Holding (T.G.H) arrêtés au 30 Juin 2025, et ce, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Tunis, le 27 Mars 2026

Union des Experts Comptables

Moez Ben Ali

Hedi Mallekh

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 Avril 2025 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Kalthoum BOUGUERRA et M Mohamed Lassad Borji « Les commissaires aux Comptes associés-MTBF »

BILAN

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles
Moins : amortissements

Notes	31/12/2025	31/12/2024
2	115 939	114 154
2	-114 726	-95 962
2	1 213	18 192

Immobilisations corporelles
Moins : amortissements

2	420 545	413 446
2	-189 813	-131 869
2	230 732	281 577

Immobilisations financières
Moins : provisions

3	23 700 131	24 717 751
3	-5 715 319	-6 451 778
3	17 984 812	18 265 973

Total des actifs immobilisés

18 216 757	18 565 742
-------------------	-------------------

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

18 216 757	18 565 742
-------------------	-------------------

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse

4 651	414
-------	-----

Autres actifs courants
Moins : Provisions

4	2 914 516	3 292 546
4	-1 486	-1 486
4	2 913 030	3 291 060

Placements et autres actifs financiers
Moins : Provisions

5	48 938 910	51 473 187
5	-2 169 455	-1 679 498
5	46 769 455	49 793 689

Liquidités et équivalents de liquidités

6	30 125 175	24 573 859
---	------------	------------

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

79 812 311	77 659 022
-------------------	-------------------

TOTAL DES ACTIFS

98 029 068	96 224 764
-------------------	-------------------

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars tunisiens)

<u>Capitaux propres et Passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	7	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	8 848 972	5 781 764
Réserves pour réinvestissements exonérés	7	822 838	822 838
Résultats reportés	7	19 069 553	18 158 445
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		63 737 275	59 758 959
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial		-	3 067 208
Résultat disponible		30 772 922	28 911 109
Résultat net de l'exercice		30 772 922	31 978 317
Total des capitaux propres avant affectation		94 510 197	91 737 276
<u>Passifs non courants</u>			
Provision pour risques et charges	8	866 569	1 214 098
Total des passifs non courants		866 569	1 214 098
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Autres passifs courants	9	2 652 302	3 273 390
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 652 302	3 273 390
Total des passifs		3 518 871	4 487 488
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		98 029 068	96 224 764

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars tunisiens)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	<u>Notes</u>	31/12/2025	31/12/2024
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	10	18 617 422	17 478 518
Dividendes des placements cotés	10	3 047 991	2 612 039
Plus-value de cessions des placements	10	6 690 860	7 341 672
Revenus des placements monétaires	10	5 532 182	6 053 883
Autres produits d'exploitation	10	131 004	224 423
Reprises sur provisions antérieures	10	1 415 772	838 116
<u>Total des produits d'exploitation</u>		35 435 231	34 548 651
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	11	150 784	100 908
Moins-value et pertes sur titres	11	4 422	
Dotations aux provisions pour risques et charges	11	152 383	3 964
Dotations aux provisions des autres actifs financiers	11	350 000	
Dotations aux provisions pour dépréciation de titres	11	319 358	470 954
Dotations aux amortissements	11	76 708	43 241
Charges de personnel	11	459 310	477 869
Autres charges d'exploitation	11	1 181 150	415 330
<u>Total des charges d'exploitation</u>	11	2 694 115	1 512 266
<u>Résultat d'exploitation</u>		32 741 116	33 036 385
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		32 741 116	33 036 385
<u>Impôt sur les sociétés</u>	12	-1 766 328	-949 548
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		30 974 788	32 086 837
<u>Contribution Sociale de Solidarité</u>		-201 866	-108 520
<u>Résultat net de l'exercice</u>		30 772 922	31 978 317

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars tunisiens)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Notes	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
<u>Résultat</u>		30 772 922	31 978 317
Ajustement pour amortissements et Provisions		898 449	518 159
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions		-1 415 772	-838 116
Variations des créances		-4 237	3 158
Variations des autres actifs courants		378 029	-185 827
Variation brute des placements et autres actifs financiers	13.1	3 534 277	-8 049 079
Variation des passifs courants		-621 088	204 404
Plus-values de cessions d'Immobilisations corporelles		-	-90 000
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		33 542 580	23 541 016
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements affectés à l'acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles		-8 884	-282 319
Décassements affectés à l'acquisitions des autres immobilisations financières		-	-109 000
Décassements affectés à l'acquisitions des immobilisations financières		-480	-3 529 024
Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		-	90 000
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières		18 100	24 520
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières		-	500 000
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		8 736	-3 305 823
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	13.2	-28 000 000	-23 800 000
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>		-28 000 000	-23 800 000
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>5 551 316</u>	<u>-3 564 807</u>
Trésorerie au début de l'exercice		24 573 859	28 138 666
Trésorerie en fin de l'exercice		30 125 175	24 573 859

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 octobre 1989.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

- La comptabilité de la SPDIT est tenue au moyen du logiciel SAP qui permet l'édition du grand livre par compte et de la balance générale, reprenant le total des mouvements des comptes.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.
- Les états financiers susvisés sont préparés en référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation, au principe de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base annoncées par le Système Comptable des Entreprises.
- Les états financiers sont établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels de l'exercice précédent. Les principales sont décrites ci-après.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Pour les participations à long terme et par application du Paragraphe 12 de la NCT 07, à la date de clôture, il est procédé à leur évaluation à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de :

- La valeur de marché ;
- L'actif net tel qu'il découle des états financiers ;
- Le secteur d'activité auquel appartient la société ;
- L'importance du patrimoine immobilier ; et
- Les résultats réalisés au cours des derniers exercices et les perspectives de rentabilité.

- Pour les placements à court terme, et par application du Paragraphe 15 de la NCT 07, à la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. A part les SICAV et les FCP, les titres cotés n'étant pas très liquides, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement. Ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La société SPDIT est régie par les lois N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté des états financiers définitifs de cet exercice et lorsque l'encaissement est bien assuré.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	au 01/01/2025	Acquisitions	au 31/12/2025	Taux	au 01/01/2025	Dotations 2025	au 31/12/2025	au 31/12/2025
Incorporelles	Logiciels	114 154	1 785	115 939	33,33%	95 962	18 764	114 726	1 213
		114 154		115 939		95 962	18 764	114 726	1 213
Corporelles	Matériels de Transport	370 248		370 248	20%	107 330	54 175	161 505	208 743
	Equipements de bureaux	23 220		23 220	10%	15 460	937	16 397	6 823
	Accessoires de bureau	737		737	10%	737	0	737	0
	Matériels Informatique	19 242	7 098	26 340	15%	8 342	2 832	11 174	15 166
		413 447	7 098	420 545		131 869	57 944	189 813	230 732

Durant l'année 2025, la société a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour une valeur de 8 883 dinars.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Notes	Libellé du compte	31/12/2025	31/12/2024
3-1	Actions non cotées-groupe	16 463 622	16 463 142
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 018 535	-2 018 535
3-2	Autres actions non cotées	2 940 000	2 940 000
3-2	Provisions pour dépréciation des autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Autres actions cotées	4 228 529	4 228 529
3-3	Provisions pour dépréciation des autres actions cotées	-1 644 284	-2 380 743
	Emprunts obligataires	-	1 000 000
	Autres immobilisations financières	67 980	86 080
	TOTAL en DT	17 984 812	18 265 973

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2025				30/12/2024			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes
S.I. Notre Dame*	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG	8 097 500	30,64%	2 481 284	1 440 913		14 029 180	2 481 284	1 440 913		14 029 180
SOSTEM	28 740 000	1,74%	500 000	2 944 516		395 000	500 000	2 944 516		
SBT (1)	20 350 000	27,90%	5 677 680	2 369 446		1 674 009	5 119 677	2 369 446		1 670 847
STC (2)	1 377 175	0,03%	389	3 220		1 141	341	2 740		1 151
STBO	1 664 000	13,63%	226 800	1 618 480		158 760	226 800	1 618 480		158 760
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570		338 450	13 538	968 570		338 450
SGBIA	495 500	15,25%	75 577	4 852 762		1 889 425	75 577	4 852 762		1 133 655
SNB	180 000	1,15%	2 078	176 900		5 207	2 078	176 900		6 475
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	229 720		3 000	300 000	229 720	
Total en DT				16 463 622	2 018 535	18 491 172		16 463 142	2 018 535	17 338 518

(*) Malgré la détention de 43% du capital de la société, la SPDIT n'exerce pas de contrôle sur cette société. La SPDIT est par conséquent exonérée de l'établissement d'états financiers consolidés. Selon la méthode de mise en équivalence, au 31/12/2025, la quote-part dans les capitaux propres s'élève à 491.502 DT et la quote-part dans le résultat s'élève 82.652 DT

(1) La SPDIT a reçu 558 003 actions Gratuites de la SBT.

(2) La variation enregistrée au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 correspond à la souscription à l'augmentation de capital de la STC pour 480 DT.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2025				31/12/2024			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel. Jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		112 500	150 000	750 000		112 500
Tunis Center	100 000	1,38%	1 375	137 500		13 750	1 375	137 500		27 500
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				2 940 000	2 052 500	126 250		2 940 000	2 052 500	140 000

3.3. AUTRES ACTIONS COTEES

Actions	VN	Capital		2 025			2 024			Cours	Provisions	Reprise	Provisions au
		Titres émis	%	Qtt	C.M-25	Valeur	Qtt	C.M-24	Valeur	déc.-25	Antérieures	Provision	31/12/2025
STB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	4,088	-2 380 743	736 459	-1 644 284
Total en DT						4 228 529			4 228 529		-2 380 743	736 459	-1 644 284

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2025	31/12/2024
	Personnels débiteurs	18 603	19 471
	Etat et collectivités publiques	2 279 528	2 577 740
	Compte d'attente	-	578 717
	Autres débiteurs divers	63 297	100 991
	Créance sur cession de titres (*)	1 486	1 486
4-1	Produits à recevoir	551 602	14 141
	Total en DT	2 914 516	3 292 546

(*) Montant totalement provisionné

4.1. PRODUITS A RECEVOIR

Ce solde s'analyse comme suit :

- Dividendes à recevoir	2 750 D
- Intérêts des emprunts obligataires	12 600 D
- Intérêts compte à terme	536 252 D

TOTAL

551 602 D

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	Libellé	31/12/2025	31/12/2024
5-1	Actions Tunisiennes cotées	11 857 675	13 697 396
5-2	Actions SICAV et FCP	4 018 301	1 762 856
	Billets de trésorerie et certificats de dépôt à plus de 3 mois	32 050 000	35 500 000
	Echéances à moins d'un an /obligations	1 012 934	512 935
	Placements et autres actifs financiers	48 938 910	51 473 187
5-1	Provisions pour dépréciation des actions cotées	- 1 819 455	-1 679 498
	Provisions pour billets de trésorerie	-350 000	-
	Total en DT	46 769 455	49 793 689

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Le portefeuille des actions cotées est de 11 857 675 DT au 31 décembre 2025 contre 13 697 396 DT au 31 décembre 2024 soit une variation de -1 839 721 DT résultant de :

- La cession de 63 734 actions BIAT ayant un coût moyen 625 326 DT et dégageant une plus-value de 5 657 405DT ;
- La cession de 68 494 actions DH ayant un coût moyen 1 000 012 DT et dégageant une plus-value de 584 106DT ;
- La cession de 62 998 actions ATL ayant un coût moyen 168 198 DT et dégageant une plus-value de 209 959DT ;
- La cession de 1 630 actions Attijari Bank ayant un coût moyen 22 682 DT et dégageant une plus-value de 77 274DT ;
- La cession de 1 051 actions Attijari Leasing ayant un coût moyen 23 503 DT et dégageant une plus-value de 6 897DT ;

Le détail des actions cotées et des provisions correspondantes est présenté dans le tableau de la page suivante :

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Actions	VN	Capital		2 025			2 024			Cours	Résultat	Réalisation	Provisions	Reprise de	Provisions au	Dotation au	Dividendes
		Titres émis	%	Qté	C.M-25	Valeur	Qté	C.M-24	Valeur	déc.-25	Latent	2025	Antérieures	prov/cours	déc.-25	déc.-25	2025
A. Leasing	10,000	2 750 000	1,72%	47 195	22,363	1 055 404	48 246	22,363	1 078 907	28,979	312 260	6 897	-152 391	152 391			96 492
ATL	1,000	32 500 000	0,00%	0	2,670	0	62 998	2,670	168 198	6,031	0	209 959					22 049
ATB	1,000	100 000 000	0,19%	187 282	2,806	525 560	187 282	2,806	525 560	3,685	164 574						
Attijari Bank	5,000	50 000 000	0,07%	35 572	13,915	495 001	31 250	16,566	517 683	66,149	1 858 052	77 274					156 250
BH	5,000	47 600 000	0,21%	99 909	8,840	883 173	99 909	8,840	883 173	10,341	149 986						39 964
BIAT	5,000	40 800 000	0,61%	250 752	9,811	2 460 252	314 486	9,811	3 085 578	108,614	24 774 926	5 657 405					1 856 082
BNA	5,000	64 000 000	0,02%	13 883	7,565	105 025	13 883	7,565	105 025	12,129	63 362						13 883
BT	1,000	270 000 000	0,15%	403 675	0,831	335 449	403 675	0,831	335 449	6,489	2 283 998						141 286
CC	1,000	343 624 940	0,13%	440 000	2,426	1 067 428	440 000	2,426	1 067 428	1,870			-106 468		-244 628	-138 160	
CIL	5,000	7 000 000	1,00%	70 000	4,176	292 324	70 000	4,176	292 324	27,292	1 618 116						154 000
DH	10,000	54 907 262	0,00%	0	14,600	0	68 494	14,600	1 000 012	12,788		584 106		0		0	
ICF	10,000	2 100 000	2,21%	46 355	23,415	1 085 394	46 355	23,415	1 085 394	84,571	2 834 895						356 934
MONOPRIX	2,000	25 345 736	1,11%	281 395	3,412	960 039	281 395	3,412	960 039	6,176	777 856						42 209
POULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	18,137	68 190						2 430
SAH	1,000	84 015 979	0,03%	28 635	5,664	162 180	28 635	5,664	162 184	13,805	233 126						11 454
SOTETEL	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	5,068			-1 393 628		-1 574 826	-181 198	52 309
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	9,318	18 390		-27 010	27 010			16 178
						11 857 675			13 697 396		35 157 730	6 535 641	-1 679 497	179 401	-1 819 454	-319 358	2 961 520

- En 2025, la SPDIT a reçu 5 952 actions gratuites Attijari Bank portant jouissance à compter du 1er janvier 2025.
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours boursier moyen du mois de décembre 2025 soit 35 157 730 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2 ACTIONS SICAV

(En DT)

Libellé	Valeur comptable au 31/12/2025	Valeur comptable au 31/12/2024
SICAV Obligataire	2 975 996	720 551
SICAV Mixte et FCP	1 042 305	1 042 305
TOTAL en DT	4 018 301	1 762 856

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Placements Liquides	29 900 000	24 350 000
Banques	222 634	221 464
Caisse	2 541	2 395
Total en DT	30 125 175	24 573 859

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, après résultat de la période, totalisent un montant de 94 510 197 DT contre 91 737 276 DT au 31 décembre 2024. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2025 sont détaillés au tableau ci-dessous :

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour Réinvestissements Exonérés	Réserves à Régime spécial	Prime D'émission	Résultats Reportés	Résultat De l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 781 764	2 418 750	18 158 444	31 978 317	91 737 275
Affectation réserve à régime spécial					3 067 208			-3 067 208	
Affectation résultat 2024-résultats reportés 2024							911 109	-911 109	
Dividende 2024								-28 000 000	-28 000 000
Résultat 2025								30 772 922	30 772 922
Total en DT	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	8 848 972	2 418 750	19 069 553	30 772 922	94 510 197

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009. Cette réaffectation a été décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2015.

7.3. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 19 069 553 DT correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 conformément à la 7ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mars 2025.

7.4. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action au 31 décembre 2025 s'élève à 1,099 dinar contre 1,142 dinar au 31 décembre 2024.

7.5. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissements exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	8 812 250	8 812 250

NOTE 8 – PASSIFS NON COURANTS

8.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges soit 866 569 dinars est constituée en couverture de tout risque.

NOTE 9 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2025	31/12/2024
	Etat et collectivités publiques	46 538	28 586
	Personnel et comptes rattachés	73 604	66 213
	Sociétés du Groupe	60 734	542 824
	Créditeurs divers	32 170	32 931
	Charges à payer	82 316	70 643
9-1	Produits perçus d'avance	388 746	1 474 125
9-2	Impôt à liquider	1 766 328	949 548
	Contribution Sociale Solidarité	201 866	108 520
	Total en DT	2 652 302	3 273 390

9.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des placements monétaires perçus et non encore courus.

9.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2025 qui s'élève à 1 766 328 DT (Cf Note N°12 ci-après) contre 949 548 en 2024. La variation s'explique par la souscription de la SPDIT en exonération d'impôt en 2024 pour 3 067 208 dinars.

NOTE 10 – LES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde en DT	
	31/12/2025	31/12/2024
REVENUS	18 617 422	17 478 518
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>18 617 422</u>	<u>17 478 518</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	18 491 172	17 338 518
Dividendes des autres participations-non cotées	126 250	140 000
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>3 047 991</u>	<u>2 612 039</u>
Dividendes des placements cotés	2 961 520	2 603 931
Dividendes SICAV	86 471	8 108
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>	<u>6 690 860</u>	<u>7 341 672</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	155 198	86 967
Plus-value sur cession des placements cotés	6 535 640	7 254 641
Plus-value sur cession des autres placements non cotés	22	64
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>5 532 182</u>	<u>6 053 883</u>
Revenus des billets de trésorerie	149 837	64 005
Revenus des emprunts obligataires	136 479	187 311
Revenus des certificats de dépôt	4 202 729	5 667 955
Revenus des autres placements	1 043 137	134 612
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>131 004</u>	<u>224 423</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	111 000	111 000
Autres produits d'exploitation	20 004	113 423
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>1 415 772</u>	<u>838 116</u>
Reprise des provisions sur titres placement en bourse	179 401	838 116
Reprise des provisions sur titres de participation	736 459	-
	499	
Reprise sur provision pour risques et charges	912	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>35 435 231</u>	<u>34 548 651</u>

NOTE 11 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/2025	31/12/2024
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	150 784	100 908
MOINS VALUE ET PERTES SUR TITRES	4 422	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	152 383	3 964
DOTATIONS AUX PROVISIONS DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	350 000	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	319 358	470 954
Dépréciation de titres cotées	319 358	470 954
CHARGES DE PERSONNEL	459 310	477 869
Salaires	402 495	413 009
Autres charges de personnel	56 815	64 860
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 181 150	415 330
Impôt et taxes	86 962	87 185
Diverses charges d'exploitation	1 094 188	328 145
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	76 708	43 241
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 694 115	1 512 266

NOTE 12 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	<u>Au 31/12/2025</u>
Résultat comptable avant impôt	32 741 116
Réintégration	2 241 718
Perte Fiscale	745 284
Provisions pour dépréciation des titres cotés	319 358
Provisions des autres actifs financiers	350 000
Provisions pour risques et charges	152 383
Provisions pour dépréciation des titres déduit à hauteur de 50%	670 271
Perte sur rachat SICAV	4 422
Résultat fiscal avant déduction	34 982 834
Déductions	29 616 826
Dividendes	21 665 413
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	915 860
Reprise sur provisions antérieures pour risques et charges	499 912
Plus-values d'actions cotées	6 535 641
Résultat Fiscal avant déduction des provisions	5 366 008
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	319 358
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré	5 046 650
Impôt sur les sociétés 2025	1 766 328

NOTE 13 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

13.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement ajustée des reclassements des obligations du long terme au court terme pour 1.000.000 DT (Note 5).

13.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

NOTE 14 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du Groupe SFBT concernent :

- Les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1).
- Les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe d'un montant de 6 850 000 DT dont le solde au 31 décembre 2025 s'élève à 350 000 DT. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 149 837 DT. Le solde des placements au 31 décembre 2025 a été totalement provisionné.
- Assistance et maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 47 419 DT TTC.
- Acquisition de matériels informatiques auprès de la S.I.T pour 5.008 dinars en TTC.
- Location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 16 665 DT HT.

NOTE 15 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de la clôture des états financiers du 31 décembre 2025.

NOTE 16 – INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS

ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la SPDIT SICAF présente ci-après les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

16.1. MODE DE GOUVERNANCE

La SPDIT SCAF étant une filiale de la SFBT, sa gouvernance ESG s'inscrit dans le cadre organisationnel du Groupe SFBT, qui a mis en place une gouvernance extra-financière structurée pour garantir l'alignement entre ses engagements en matière de durabilité et la solidité financière du Groupe.

À ce titre :

- Le Conseil d'Administration de la mère examine et approuve les orientations stratégiques ainsi que les investissements significatifs contribuant à la transition écologique, à l'efficacité industrielle et à la création de valeur durable.
- La Direction Générale supervise la mise en œuvre de la stratégie ESG et veille à l'intégration progressive des considérations de durabilité dans la gestion et l'allocation des ressources.
- Les Directions des Ressources Humaines et RSE / QSE, directement rattachées à la Direction Générale de la SFBT, assurent la mise en œuvre opérationnelle des politiques ESG, le suivi des indicateurs de performance extra-financière et le maintien des certifications pour tout le groupe.

Cette gouvernance s'appuie sur un Système de Management Intégré (SMI) certifié selon plusieurs référentiels internationaux, notamment :

ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental), ISO 45001 (santé et sécurité au travail), ISO 22000 (sécurité des denrées alimentaires), ISO 27001 (sécurité de l'information), ISO 50001 (management de l'énergie) ainsi que la certification MSI 20000 relative à la qualité de la situation financière.

Dans ce cadre, La Direction Générale de la SPDIT assurera la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques afin d'assurer une convergence progressive avec le dispositif ESG du Groupe.

16.2. STRATEGIE ESG

La SPDIT SICAF, en tant que société d'investissement, gérant un portefeuille de valeurs mobilières, est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Elle envisage d'intégrer progressivement les critères ESG dans ses processus d'analyse et de décision d'investissement.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'alignement progressif avec l'approche adoptée par le Groupe SFBT, fondée sur le principe de double matérialité, consistant à apprécier à la fois :

- L'impact des facteurs environnementaux et sociaux sur la performance financière de l'entreprise ;

- L'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société.

L'objectif poursuivi est de contribuer à la préservation de la valeur des investissements tout en favorisant une gestion responsable et durable du portefeuille.

16.3. GESTION DES RISQUES ESG

Les risques liés aux facteurs ESG sont appréhendés dans le cadre général du dispositif de gestion des risques de la société.

À la date de clôture des états financiers, aucune exposition à des risques ESG susceptibles d'avoir un impact financier matériel sur la situation financière ou la performance de la SPDIT SICAF n'a été identifiée.

La société demeure toutefois attentive à l'évolution de ces risques et prévoit de renforcer progressivement les mécanismes d'identification, d'évaluation et de suivi des risques de durabilité dans le cadre de son processus d'investissement.

16.4. INDICATEURS ESG ET APPROCHE TRANSITOIRE

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la SPDIT SICAF adopte une phase transitoire conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) et alignée avec le Groupe SFBT :

- **Priorité qualitative** : Focus sur la description des processus de gouvernance et la trajectoire de conformité aux normes internationales de durabilité.
- **Indicateurs quantitatifs** : La SPDIT ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs, en raison du caractère non matériel de son exposition et du niveau de maturité des données disponibles.

La société prévoit de mettre en place progressivement et en coordination avec le groupe SFBT un système structuré de suivi et de Reporting ESG, incluant la définition d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion de ses investissements.

Tunis, le 16 mars 2026

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA -1082 TUNIS-

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique (« S.P.D.I.T. »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 94.510.197iDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30.772.922 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et

aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1. Évaluation des titres de participation et des placements

La société a un portefeuille significatif de participations en actions cotées et non cotées, ainsi que de placements en actions cotées en bourse, qui s'élève au 31 décembre 2025 à un montant net de 27,9 MDT (cf. Notes aux états financiers N° 3-1, 3-2, 3-3 et N°5-1).

Ils sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2025, les participations et les placements d'une valeur d'origine de 35,5 MDT sont dépréciées à hauteur de 21%.

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces participations et placements et la prise en compte de toute dépréciation éventuelle qui en découle.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les produits d'exploitation de la société sont constitués à hauteur de 61 % de dividendes soit un montant de 21,6 MDT au 31 décembre 2025 (cf. Note aux états financiers N°10).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons consulté les procès-verbaux des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une participation au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT conformément aux décisions de distribution adoptées.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou

encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion d'audit. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Kalthoum BOUGUERRA
Membre de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

**Les Commissaires aux Comptes
Associés – MTBF**
Mohamed Lassaad BORJI

Tunis, le 16 mars 2026

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA -1082 TUNIS-

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés de l'opération suivante conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Acquisition de matériels informatiques auprès de la SIT pour 5.008 DT TTC.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Elles concernent :

1. Un contrat cadre de prestations de service avec la société SIT (SIRYOS) couvrant tout le système d'information fourni à la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 02 janvier 2023. Le contrat prévoit aussi une tarification du support fonctionnel sur la base des interventions effectives. En 2025, la charge d'assistance facturée par la société informatique et télématique (SIT) s'est élevée à 47.419 DT HT.

2. Un contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 16.665 DT HT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales sont détaillés ci-après. Il est à signaler qu'aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société.

Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Le Conseil d'Administration du 29 février 2024 a donné à Monsieur Elyes Fakhfakh, président du conseil d'administration, le pouvoir pour fixer la rémunération du directeur général. Cette rémunération s'est élevée à 204.000 DT. Elle est composée d'un salaire mensuel brut de 8.000 DT, d'un treizième mois de 8.000 DT brut et d'une gratification brute de 100.000 DT.
- Le directeur général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction dont les frais afférents sont pris en charge par la société. En outre, la société couvre les dépenses personnelles du directeur général liées l'électricité, au gaz, à l'eau et au téléphone au titre de sa consommation personnelle. Le président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de rémunération de la SPDIT.
- L'Assemblée Générale du 28 mars 2025 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 28 mars 2025 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Les commissaires aux comptes

Kalthoum BOUGUERRA
Membre de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

**Les Commissaires aux Comptes
Associés – MTBF
Mohamed Lassaad BORJI**